POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 29/10/2026
PV N.10

PRESIDENT : M Bernard COUDERT
PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – TWARDOWSKI Georges –
EXCUSE : M. Angelo FALL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du
District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de
L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

INFORMATIONS GENERALES :

Il est de la responsabilité du District de la Haute-Vienne de football de vous rappeler que jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.
Quelle que soit votre fonction (dirigeant(e), joueur(euse), arbitre…) et quel que soit votre âge, prendre une licence est une obligation pour vous protéger de tout risque et profiter en toute sécurité de votre passion, le football.
Le District de Football de la Haute-Vienne attire votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés d'au moins 5 ans doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident.

La commission rappelle que les rencontres de football des catégories U6 à U11 se déroulent le samedi matin et bénéficient d'une priorité absolue sur l'ensemble des autres catégories.

Engagements d'équipes : La commission rappelle que chaque équipe engagée correspond à une inscription ferme (1 équipe engagée = 1 engagement). Tout

engagement complémentaire doit faire l'objet d'une confirmation formelle par mail adressé au District : **district@foot87.fff.fr**

CATEGORIE U13

AMENDES
Journée du 17/10/26
MATCH 79295528 VERNEUIL 2 – ROCHECHOUART 1 U13 D2 POULE A DU 17.10.2026
La Commission constate l'absence de jongleries sur la feuille de match.
Amende de 20 euros pour les clubs de Verneuil sur Vienne 2 et Rochechouart 1

MATCH 79363622 BEAUBREUIL 3 - ORADOUR SUR VAYRES 1 U13 D3 POULE B DU 17.10.2026
La Commission constate l'absence de jongleries sur la feuille de match.
Amende de 20 euros pour les clubs de Beaubreuil 3 et Oradour sur Vayres 1.

MATCH 79296512 PANAZOL/ VIGENAL 2 - LIMOGES FOOTBALL 3 POULE B U13 D2 POULE B
La Commission constate l'absence de jongleries sur la feuille de match.
Amende de 20 euros pour les clubs de Panazol/Vigenal 2 et Limoges Foot 3.

Challenge PITCH :
La Commission constate le Forfait de Val de Vienne : Amende 35 € au club de Val de Vienne.

→La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT et à noter sur la feuille de match dans les observations d'après-match.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE
Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U11

La commission valide l'engagement d'1 équipe supplémentaire pour l'ASPTT Limoges.

Nouvelles règles de mutation en U10 / U11

- Du 1 juin au 15 juillet : cachet mutation simple
- Du 16 juillet au 31 janvier 27 : cachet mutation hors période avec accord du club quitté.
- Quotas sur la feuille de match : 4 joueurs titulaires d'un cachet mutation maximum dont 1 seul cachet mutation hors période

La commission rappelle aux clubs que lorsque votre équipe 1 déclare forfait, cela met automatiquement votre équipe 2 forfait.

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORE et VILLEDIEU.

CATEGORIE U9/U7

Informations générales :

 Engagements d'équipes : La commission rappelle que chaque équipe engagée correspond à une inscription ferme (1 équipe engagée = 1 engagement). Tout engagement complémentaire doit faire l'objet d'une confirmation formelle par mail adressé au District.

 Répartition par secteurs : Afin de garantir une organisation optimale, tout club engageant plus de 3 équipes dans une même catégorie sera automatiquement réparti sur des secteurs géographiques distincts.

Catégorie U9 :

Seconde phase :

Engagement d'1 équipe pour ROCHECHOUART OC à partir de la seconde phase.
Engagement d'1 équipe supplémentaire pour US FEUILLARDIERS.
La Commission Foot Animation valide ces engagements.

Les Nouvelles Directives Plateaux :

Tous les plateaux doivent débuter à 10h le samedi. Le compte-rendu doit être envoyé au District pour le mercredi matin.

- Plateaux réguliers (7 -14 - 28 novembre et 12 décembre).
- Temps de jeu : 12 mm x 5 périodes - 5 contre 5 avec gardien (bien respecter le nombre de joueurs prévus sur le terrain avec 1 ou 2 remplaçants). Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire donc mixte.
- Buts : 4 m x 1,5 m
- Espace de jeu : conseillé 36 m x 28 m – Toléré 32 m x 24 m
- Ballon T 3
- 1 Temps Funino (à mettre en place sur tous les plateaux)
- 1 Défi : 2 contre 1
- Festi-Foot "Noël" le 5 décembre.
- Respecter le nombre d'équipes (3 par club) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Définir la zone de relance.
- Aucune personne n'est autorisée sur le terrain, le public doit se positionner autour de la main courante, seulement joueurs et coachs présents sur le terrain.

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

CATEGORIE U7

Seconde phase

Les Nouvelles Directives Plateaux :

Tous les plateaux doivent débuter à 10 h le samedi. Le compte-rendu doit être envoyé au District pour le mercredi matin.

- Plateaux réguliers (7 - 14 - 28 novembre 2026)
- Temps de jeu : 10 mm x 5 périodes - 3 contre 3 ou 4 contre 4 avec gardien (bien respecter le nombre de joueurs prévus sur le terrain avec 1 ou 2 remplaçants). Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire donc mixte.
- Buts : 4 m x 1,5 m
- Espace de jeu : conseillé en U 6 : 21 m x 20 m – en U 7 : 28 m x 20 m
- Ballon T 3
- 1 Temps Ballon Magique : 2 c 2 ou 3 c 3
- 1 Défi : 1 contre 1
- Festi-Foot "Noël" le 5 décembre 2026.
- Respecter le nombre d'équipes (3 par club) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Définir la zone de relance.

- Aucune personne n'est autorisée sur le terrain, le public doit se positionner autour de la main courante, seulement les joueurs et coachs présents sur le terrain.
Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT